

Amendement au débat n°10 : Tiers lieu et locaux syndicaux

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est non seulement pertinent mais même nécessaire d'expérimenter et d'impulser la création de tiers-lieux au service des travailleurs. Alors que la CFDT promeut le développement du télétravail, des espaces de coworking et de corpoworking, nous pourrions difficilement nous passer d'être exemplaires vis-à-vis de nos adhérent.es et des travailleurs, sans rentrer dans une attitude quelque peu paradoxale.

Ce n'est d'ailleurs pas ce qui est remis en cause dans cet amendement.

Ce qui est discuté ici, c'est l'idée que ces tiers-lieux se mettent en place aussi « **dans certains de nos locaux syndicaux** ».

Ce que propose la résolution, c'est de mener une **expérimentation**. Il n'y a donc pas de notion d'obligation, ni de généralisation.

Si l'on reprend l'idée que ces tiers-lieux doivent favoriser notre visibilité auprès d'un grand public, qu'ils vont contribuer à la mise en œuvre des valeurs que nous défendons, à savoir : la solidarité, l'émancipation ou encore l'autonomie, la présence de militant.es dans ces lieux afin d'assurer l'accueil, le service ou l'information sera indispensable, que l'on soit dans, ou hors nos murs.

Créer des tiers-lieux sans la présence physique de militant.es serait effectivement une hérésie aux vues de nos activités et des missions qui nous incombent.

Que ces tiers-lieux soient donc dans des zones d'activités ou dans nos locaux syndicaux, ils seront, de fait, identifiés et estampillés CFDT.

Il s'agit donc surtout, selon le type de lieu choisi, de repenser et d'adapter nos pratiques militantes et notre rapport aux autres. **C'est sans doute là tout notre enjeu.**

Créer des tiers-lieux « CFDT » dans des zones d'activités reste un formidable vecteur pour augmenter notre visibilité. Cela permet d'être là où on ne nous attend pas, là où nous n'allons pas forcément non plus et surtout, c'est un moyen efficace d'être en proximité des entreprises et de certains travailleurs, en leur offrant un service assez original pour une organisation syndicale.

Pour autant, se contenter de créer des lieux en dehors de nos murs, ne peut être suffisant ni contribuer pleinement à nos objectifs et à la mise en œuvre de nos revendications. D'autant que nous disposons de locaux syndicaux facilement accessibles, parfois même en centre ville et dans la plupart de nos territoires. Ces locaux sont souvent gratuits ou nous en sommes propriétaires, ils sont dotés de bureaux et d'espaces de réunion, équipés de wifi et force est de constater qu'ils sont souvent sous-utilisés.

Alors pourquoi nous priver d'expérimenter de nouvelles pratiques en refusant d'accueillir des adhérent.es et partenaires dans ces locaux ?

Ouvrir nos locaux syndicaux à nos adhérent.es, permettra de leur montrer plus concrètement comment vit notre organisation, leur faire découvrir l'éventail de nos champs d'actions et de revendications. Souvent, nos adhérent.es eux-mêmes ne connaissent l'action syndicale que par le prisme de leur entreprise, les accueillir dans nos locaux sans que ce soit motivé par un problème personnel à résoudre, contribuera à créer de nouveaux liens et peut être dans les meilleurs des cas, pourra susciter des vocations.

C'est un moyen efficace et solidaire pour aider les travailleurs à faire face aux difficultés tant financières que matérielles qu'ils et elles rencontrent dès qu'ils recherchent un tiers-lieu, même ponctuel.

Sans compter que nos adhérent.es ont du talent, nous les sollicitons trop peu alors que nous pourrions en profiter et mutualiser les savoir-faire !

Ouvrir nos locaux syndicaux à un public extérieur, comme les télétravailleurs, autoentrepreneurs, des associations ou encore nos partenaires, est un moyen de sortir de l'entre soi et de casser les préjugés qui véhiculent souvent une idée archaïque du syndicalisme.

Enfin, ouvrir nos espaces CFDT en accueillant un public différent tant de celui que nous accueillons habituellement, que de celui qui les occupe plus fréquemment, en favorisant l'ouverture au grand public, est un des outils qui facilitera les échanges, les relations intergénérationnelles et donc le développement et le renouvellement générationnel, mais aussi renforcera notre réseau grâce à la diversité des profils des personnes qui les fréquenteront.

Sans compter que pour certains de nos locaux, ce sera l'occasion de faire quelques travaux de rénovations, qui pourraient être cofinancés par différentes structures au sein de la CFDT.

L'accueil dans nos locaux syndicaux contribuera donc à donner une image innovante du syndicalisme au service de ses adhérent.es. En faisant vivre différemment nos espaces et en les mettant à profit d'un large public, cela dynamisera la vie syndicale et sociale dans laquelle nous sommes pleinement acteurs et engagés.

Il n'y a donc pas de craintes à avoir ou de différences fondamentales entre le fait de créer des tiers-lieux dans des zones d'activités et celui de les créer dans nos locaux déjà existants. Ce qui différenciera essentiellement, ce seront les règles à définir sur le fonctionnement et l'organisation que chaque équipe jugera les plus appropriés, en fonction du lieu choisi et des objectifs fixés.

Ces deux possibilités sont complémentaires, elles ne s'opposent pas.

Chaque équipe reste libre de choisir la solution la plus adéquate selon ses propres critères, ses nécessités et la faisabilité en local.

Dans les deux cas de figure, il s'agit de lieux avant tout CFDT, au service du réseau de nos adhérent.es et militant.es qu'il est nécessaire de renforcer et au service des travailleurs dont nous avons absolument besoin pour pérenniser notre organisation.

C'est pourquoi nous vous demandons de voter CONTRE cet amendement.